



ENDURANCE EQUESTRE CORSE

REGLEMENT 2027 – APPLICABLE AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2026

COMPOSITION DE LA COMMISSION :

PRESIDENT			
Marina CASTELLI	06 16 70 89 44	marina.castelli20@laposte.net	Responsable collaboration Sardaigne
MEMBRES			
Joffrey BONINO	06 40 67 67 50	joffrey.bonino@hotmail.fr	Responsable points circuit régional
Francesca PAMART	07 78 63 91 40	francescapamart@gmail.com	Responsable communication
Marie LOTA	06 74 61 53 82	marie.lota2@gmail.com	Responsable points challenge équipe
Julie CHANEL	06 29 39 37 71	chaneljulie20@gmail.com	Responsable points circuit régional
Stella-Maria PAMART	07 88 96 79 51	stellamariap15@gmail.com	Responsable logistique et matériels
Françoise MUSCATELLI	06 87 65 15 28	muscatellif@gmail.com	Responsable aide aux organisateurs

TABLE DES MATIERES

1. REGLEMENT GENERAL FFE SPECIFIQUE ENDURANCE

1.1. COMMUNICATION

2. LES CIRCUITS REGIONAUX

2.1. OBJECTIFS

2.2. REGLEMENTS

2.2.1. CIRCUIT JUNIOR

2.2.2. CIRCUIT SENIOR

2.3. COMPTAGE DES POINTS

2.3.1. POINTS KM

2.3.2. POINTS PERFORMANCE

2.3.3. POINTS WEEK-END

2.4. CONCOURS CONCERNES ET CONDITIONS D'ORGANISATION

2.5. TARIFS DES ENGAGEMENTS

2.6. RECOMPENSES DES CIRCUITS REGIONAUX

3. CHALLENGE EQUIPE

3.1. OBJECTIFS

3.2. REGLEMENT ET CONDITIONS DE PARTICIPATION

3.3. COMPTAGE DES POINTS

4. CHAMPIONNAT DE CORSE

4.1. OBJECTIFS

4.2. REGLEMENT ET CONDITIONS DE PARTICIPATION

5. FINANCEMENT

5.1. BUGJET PREVISIONNEL DE LA COMMISSION

5.2. AIDES AUX ORGANISATIONS DE CONCOURS CIRCUIT REGIONAUX

6. MATERIELS A DISPOSITION

PREAMBULE

Le présent règlement a pour objectif de guider chaque cavalier et son cheval dans la pratique de l'endurance, entre harmonie et respect mutuel sur les concours organisés en Corse. L'endurance équestre est une discipline qui célèbre le partenariat unique entre le cavalier et sa monture. Elle récompense la persévérance, la stratégie et une connaissance parfaite de son partenaire.

Ces règles sont établies pour assurer l'équité sportive et pour préserver les valeurs fondamentales de notre sport : le fair-play, l'humilité et le respect de la nature qui nous accueille.

Chaque membre de la commission, cavaliers, officiels, bénévoles présents sur les concours s'engagent à respecter ce règlement.

1. REGLEMENT GENERAL FFE SPECIFIQUE ENDURANCE

Les organisateurs ainsi que tous les cavaliers s'engagent à respecter le règlement général des compétitions et le règlement spécifique endurance disponibles au lien suivant :

<https://www.ffe.com/system/files/disciplines-endurance/reglements/reglement-endurance-2027-applicable-au-01-09-2026.pdf>.

1.1. COMMUNICATION

Dans le cadre de la promotion et du développement de l'endurance équestre insulaire, des photographies, vidéos et reportages pourront être réalisés lors des différentes épreuves du **Circuit Régional d'Endurance Équestre**.

En participant aux concours du circuit au cours de la saison, les participants sont informés que leur image peut apparaître sur ces supports, notamment à l'occasion de photographies d'ambiance, de remises des prix, de départs, d'arrivées ou de reportages consacrés aux épreuves.

Ces contenus pourront être utilisés et partagés par la **Commission Endurance** sur ses différents supports de communication : réseaux sociaux, publications, supports numériques, newsletter et tout autre média destiné à promouvoir l'endurance équestre et les manifestations du circuit régional.

Toute personne ne souhaitant pas apparaître sur ces supports est invitée à le signaler à la Commission Endurance et/ou à l'organisateur de l'épreuve. Pour les **participants mineurs**, l'utilisation d'une photographie ou d'une vidéo permettant de les identifier individuellement devra respecter les règles applicables à l'autorisation de leurs représentants légaux.

Afin de favoriser le développement de l'**endurance insulaire** et de créer un lien régulier entre cavaliers, organisateurs, bénévoles et passionnés de la discipline, une newsletter de la Commission Endurance sera mise en place.

Elle permettra notamment de partager les actualités du circuit, les informations utiles, les nouveautés concernant la discipline, les rendez-vous à venir, ainsi que les résultats et temps forts de la saison.

L'inscription à cette newsletter est **libre et volontaire**. Les personnes souhaitant la recevoir peuvent communiquer leur adresse e-mail à la **Commission Endurance**, auprès de **Francesca Pamart, en charge de la communication**. Il sera possible de demander à tout moment de ne plus recevoir la newsletter.

2. LES CIRCUITS REGIONAUX

2.1. OBJECTIFS

Proposer des circuits régionaux de qualité mettant en avant la régularité des cavaliers tout au long de la saison de concours. Ces concours doivent proposer différentes épreuves adaptées au niveau des cavaliers. Et permettre ainsi l'accès à un niveau national et international de par les qualifications.

2.2. REGLEMENTS

Les circuits régionaux prennent en compte les concours ayant lieu entre le 1er septembre 2026 et le 31 août 2027. Les organisateurs doivent faire une demande à la commission d'endurance pour proposer un concours faisant parti des circuits régionaux. Les classements définitifs des Circuits seront clos après les résultats officiels FFE du dernier concours faisant parti des circuits. En cas d'égalité entre deux concurrents au classement définitif, pour départager le podium, les points FFE du dernier concours effectué par le cavalier seront ajoutés. Si le cavalier a participé à plusieurs épreuves le même jour, c'est la meilleure performance qui est prise en compte.

Pour avoir un maximum de point, les concurrents doivent participer à tous les concours du circuit.

Dans les circuits, les compétitions doivent être espacées de 3 semaines minimum.

Les cavaliers doivent être licenciés en Corse pour participer.

*** Bonus de fidélité cheval-cavalier***

Un bonus de 2 points sera attribué au cavalier ayant participé avec le même cheval à au moins 4 des 5 courses du Circuit Endurance sans être éliminé.

Ces 2 points bonus seront ajoutés au total des points obtenus par le cavalier à l'issue du circuit.

2.2.1. CIRCUIT JUNIOR

Le circuit JUNIOR concerne les cavaliers de **16 ans et moins au premier concours**. Si un cavalier dépasse l'âge réglementaire durant la saison, il reste dans la catégorie du circuit junior jusqu'à la fin de la saison.

Ce circuit concerne toutes les épreuves et toutes les catégories de licence. Le comptage des points s'effectuera par addition de points issus de différentes origines et cumulés sur chaque compétition, une fois le concours validé sur la FFE.

Le cavalier en tête du classement portera un brassard lors de chaque concours.

Un éliminé « terrain » bénéficiera des points week-end, afin de récompenser sa participation. Un éliminé FFE n'aura aucun point. Pour un cavalier participant à 2 épreuves, il ne sera comptabilisé que la meilleure performance.

2.2.2. CIRCUIT SENIOR

Le circuit SENIOR concerne les **cavaliers de plus de 16 ans au premier concours de la saison**. Ce circuit concerne toutes les épreuves et toutes les catégories de licence. Le comptage des points s'effectuera par addition de points issus de différentes origines et cumulés sur chaque compétition, une fois le concours validé sur la FFE.

Le cavalier en tête du classement portera un brassard lors de chaque concours.

Un éliminé « terrain » bénéficiera des points week-end, afin de récompenser sa participation. Un éliminé FFE n'aura aucun point. Pour un cavalier participant à 2 épreuves, il ne sera comptabilisé que la meilleure performance.

2.3. COMPTAGE DES POINTS

2.3.1. POINTS KM

KM PARCOURUS	POINTS
10	1
20	2
30	3
40	4
60	6
80	8
100	10
120	12

2.3.2. POINTS PERFORMANCE

CLASSEMENT	Nombre de points selon le nombre de cavalier au classement final			
	1 à 5	6 à 10	11 à 20	21 et plus
1er	3	4	5	6
2ème	2	3	4	5
3ème	1	2	3	4
4ème & 5ème	1	1	2	3
6 à 10ème	0	1	1	2
11 à 20ème	0	0	1	1
21 et plus	0	0	0	1

2.3.3. POINTS WEEK-END

NOMBRE DE PARTICIPATION	POINTS
1 WEEK-END	1
2 WEEK-END	2
3 WEEK-END	3
4 WEEK-END	4
5 WEEK-END	5

2.4. CONCOURS CONCERNES ET CONDITIONS D'ORGANISATION

Chaque organisateur, pour faire partie du circuit devra : respecter les obligations imposées par le règlement FFE endurance.

La présence d'un service de secours n'est plus obligatoire sur le site et est remplacée par la signalisation d'un accès secours sur les plans fournis par l'organisation.

- Effectuer sa DUC avant le 30 septembre 2026,
- Être éligible sur 3 dates de l'année en cours maximum,
- Poser sa date à 3 semaines d'intervalle des autres compétitions du circuit,
- Faire approuver sa candidature à la commission endurance,
- Pour les nouveaux organisateurs : en fournissant un aperçu de l'événement sous forme de dossier comprenant à minima le tracé du parcours ainsi que la logistique mise en place (accord des propriétaires privés par exemple),
- Prévoir une épreuve de son choix aux couleurs du CRE, cette épreuve sera récompensée par un membre du comité directeur (à défaut, un membre de la commission),
- Fournir les justificatifs de dépense au CRE dans les 30 jours suivant l'événement pour obtenir l'aide attribuée,
- Respecter les tarifs d'engagements,
- Loger, restaurer et défrayer les officiels de compétition (juges et vétérinaires).
- Fournir à chaque participant, un carton de suivi vétérinaire, un dossard, et un roadbook,

- Mentionner le comité régional lors de la remise des prix et apposer le logo sur les plaques ou flots.

DATE	ORGANISATEUR	LIEU	EPREUVES
11/10/2026	I CAVALLI D'AMORE	PALASCA	10 à 80 KM
29/11/2026	LES ECURIES DE LA COSTA VERDE	ALERIA : MARE E STAGNU	10 à 80 KM
21/03/2027	I CAVALIERI DI A PIAGHJA	LINGUIZZETTA	10 à 100 KM
18/04/2027	I CAVALIERI DI A PIAGHJA	LINGUIZZETTA <i>Championnat de Corse</i>	10 à 100 KM
9/05/2027	CORSIK ENDURANCE	GHISONACCIA <i>Finale Circuit Régional</i>	10 à 100 KM

2.5. TARIFS DES ENGAGEMENTS

DISTANCES	TARIFS EN €	
	INTERNET	TERRAIN
10 KM	20	35
20 KM	30	45
30 KM	35	50
40 KM	45	60
60 KM	50	65
80 KM	70	85
100 KM	90	105
120 KM	120	135

2.6. RECOMPENSES DES CIRCUITS REGIONAUX

La remise de prix des circuits s'effectue après la validation FFE du dernier concours de la saison. Les lauréats seront convoqués par le comité régional. Une date et un lieu leurs seront communiqués.

Les récompenses restent à déterminer selon le budget. Il est privilégié du matériels d'équitation spécifique à l'endurance, des accessoires, des trophées...

3. CHALLENGE EQUIPE

3.1. OBJECTIFS

Proposer un challenge en équipe permettant de renforcer la cohésion autour de l'endurance équestre. De stimuler la motivation collective afin d'attirer plus de cavaliers et un nouveau public.

3.2. REGLEMENT ET CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les équipes sont constituées de 5 cavaliers au maximum et de 3 au minimum. Les membres ne peuvent plus changer d'équipe une fois enregistré par la commission d'endurance. Dans le cas

où l'équipe aurait moins de 5 cavaliers initialement, il n'y a plus la possibilité d'en rajouter par la suite en cours de saison. Les inscriptions des équipes seront communiquées par mail à endurancecorse@gmail.com avant la participation au 1^{er} concours. Les cavaliers peuvent changer de cheval, il n'y a pas de notion de couple.

Chaque membre de l'équipe est libre de participer à l'épreuve de son choix, peu importe la catégorie de licence. Les cavaliers doivent être licenciés en Corse pour participer au challenge.

3.3. COMPTAGE DES POINTS

A l'issue de chaque concours, l'équipe comptabilise des points. Les points FFE des **3 meilleures performances de l'équipe sont additionnés.**

Exemple :

- **EQUIPE ENDURANCE 1 :**
 - Marie 35 pts
 - Julie 40 pts
 - Serena 36 pts
 - Andréa 42
 - Stella 41 pts

Les points pris en compte sont ceux de Julie, Andréa et Stella pour un total de 123 points. On considère que dans ce cas Marie et Serena sont des jokers au cas où il y aurait une élimination.

En cas d'élimination, de disqualification ou d'abandon les points du cavalier ne sont pas comptabilisés pour l'équipe. Sur le même principe que les circuits régionaux, l'équipe obtient un nombre de points à chaque concours, jusqu'au dernier de la saison prévu. En cas d'annulation du dernier concours prévu, le total des points au précédent concours sera pris en compte.

Si un membre de l'équipe participe à plusieurs épreuves le même jour, il sera pris en compte sa meilleure performance.

4. CHAMPIONNAT DE CORSE

4.1. OBJECTIFS

Le championnat est un événement majeur qui met en lumière la discipline. Il vise à attirer de nouveaux pratiquants et à faire découvrir ce sport au grand public. En complément du circuit régional, il permet aux cavaliers de se distinguer dans une catégorie sur une seule épreuve.

4.2. REGLEMENT ET CONDITIONS DE PARTICIPATION

Toutes les épreuves qualifiantes sont éligibles aux championnats de corse :

- 20 km Préparatoire / 20 km club junoir
- 40 km Préparatoire
- 60 km Préparatoire
- 80 km VR Préparatoire
- 100 km Amateur 1 Grand Prix

Il faut au minimum 3 engagés dans l'épreuve pour faire parti du championnat. Celui-ci se déroulera le 18 AVRIL 2027, organisé par **I CAVALIERI DI A PIAGHJA**. Les récompenses devront mentionner « championnat de corse » ainsi que le CRE CORSE.

5. FINANCEMENT

5.1. BUGJET PREVISIONNEL DE LA COMMISSION

AIDE AUX ORGANISATEURS	600 / concours : $5 \times 600 = 3\,000,00$ €
REMISE DE PRIX :	
- Circuit junior	600,00 €
- Circuit sénior	600,00 €
- Challenge équipe	600,00 €
- Championnat de Corse	300,00 €
Matériels indispensables :	
- Impression cartes vétérinaires	250,00 €
TOTAL	5350,00 €

5.2. AIDES AUX ORGANISATIONS DE CONCOURS CIRCUIT REGIONAUX

Les concours ajoutés hors réunion du calendrier et non-inscrits dans les Circuits et challenge ne pourront prétendre à aucune aide de la part du CRE Corse. Les concours non réalisés ou ayant 0 engagé ne bénéficieront d'aucune aide de la part du CRE Corse. Les organisateurs devront justifier de leurs dépenses et bénéficieront d'une aide plafonnée à 600 €, concernant les frais liés aux obligations du concours. Le CRE prendra en compte les factures acquittées permettant la bonne organisation du concours :

- Location de matériel
- Prestation de débroussaillage
- Frais de carburant
- Frais vétérinaires
- Frais d'assurance si et seulement si celle-ci est prise pour le concours uniquement (la mention doit être précisée sur la facture)
- Frais d'achat de matériel administratif et de balisage.
- Les factures d'achats des récompenses (trophées, coupes, lots) ne sont pas prises en compte.

TOUT ORGANISATEUR NE RESPECTANT PAS LES OBLIGATIONS QUI LUI INCOMBENT NE POURRA PRÉTENDRE À L'AIDE FINANCIÈRE DU CRE.

6. MATERIELS A DISPOSITION

La commission dispose de:

- Un barnum « endurance » avec sa housse
- un jeu de dossards
- 2 cardiofréquencemètre
- 4 horloges digitales
- 2 tablettes en bois

- cartons vétérinaires vierges
- 6 bacs à eau pour le grooming avec bouchons
- Installation du site (quelques panneaux, tuyau en polyéthylène 200m).

Le CRE n'ayant pas de dépôt, le matériel est stocké chez les différents organisateurs qui le peuvent ou chez le président du CRE (Francardo). Une fiche de suivi du matériel devra être mise en place et suivre le matériel à chaque changement de stockage. Ceci permettra de garantir l'état du matériel à la personne qui le récupère. En cas de détérioration ou perte du matériel, le montant sera amputé sur l'aide au concours de l'organisateur concerné. Les dossards sont récupérés sur le concours A par l'organisateur du concours B qui les lavera.